

18 septembre 2020

(20-6271)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 1999 SUR LES DESSINS ET
MODÈLES ENREGISTRÉS (MODIFICATION)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 1999 sur les dessins et modèles enregistrés (modification)
Objet	Dessins et modèles industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5509_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/D/2

Brève description du texte juridique notifié

Le règlement modifie le Règlement de 1995 sur les dessins et modèles enregistrés. En plus d'apporter des modifications mineures et rédactionnelles, le règlement énonce des dispositions sur ce qui suit: la taille et le nombre précis des documents et des représentations à joindre aux demandes d'enregistrement de dessins et modèles déposées auprès du directeur de l'enregistrement; le formulaire de demande de certificat et la suppression de l'annexe 2 (r10 et 21); la possibilité, pour le directeur de l'enregistrement, de moduler les délais selon qu'il l'estime approprié, et de convoquer des conférences sur la gestion des affaires ou d'organiser des examens préalables aux audiences; l'apport d'éléments de preuve par des déclarations de témoins et la citation de témoins. Il élargit par ailleurs le créneau horaire pendant lequel la consultation publique du registre est autorisée, élargit le créneau horaire alloué à certaines activités, établit un jour férié (04/01/2000) et supprime l'obligation d'utiliser le formulaire 9A à l'égard des prolongations pour de nouvelles périodes de cinq ans.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
---	---------

Entrée en vigueur	22 décembre 1999; http://www.legislation.gov.uk/uksi/1999/3196/contents/made
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	19 août 2020
Autres renseignements	http://www.legislation.gov.uk/uksi/1999/3196/contents/made – Modifie/remplace: le Règlement (SI 1995/2912) de 1995 sur les dessins et modèles enregistrés
Organisme ou autorité responsable	Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis l'étranger: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.